

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, au foyer communal, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2021

**PRESENTS** : Messieurs VIRONNEAU Jean-Philippe – CAURRAZE Joël – François BIERRE - DEBENAIS Jean-Marie – DAVID Alain – EYMAS David - ROUMEGOUX Laurent - VISCARDI Aurélien - YVON Thibaud - MESTADIER William Mmes LACOSTE Marie-Flor – BONNIN Elodie - TAUZIN Valérie - LAJUS Priscilla

**EXCUSES** :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Flor LACOSTE

Mme LACOSTE Marie-Flor demande si la dernière partie du Conseil Municipal peut-être à huit-clos :  
Adopté à l'unanimité

Présentation des vœux de Mr le Maire au Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2020 est adopté à l'unanimité après une modification

La séance est ouverte

### **SUPPRESSION REGIE CANTINE INSTITUTEURS**

Considérant la régie de recettes « cantine instituteurs » créée le 04 décembre 1990

Considérant qu'à compter du 01 février 2021, le régisseur actuel fera valoir ses droits à la retraite,

Considérant qu'à partir de cette date, une facture sera émise mensuellement pour les repas pris au restaurant scolaire par les enseignants

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré DECIDE

- De supprimer la régie de recettes « cantine instituteurs » au 01 février 2021
- Qu'à la même date, il sera mis fin aux fonctions de Madame Sylviane BARBE en qualité de régisseur titulaire, et de Madame Isabelle MONTEIL en qualité de mandataire suppléant

### **VOTE A L'UNANIMITE**

### **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LOCATION DU GITE COMMUNAL**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction interministérielle 06-031 A-B-M du 21 avril 2006,

CONSIDERANT la décision de passer à une facturation électronique

CONSIDERANT qu'il n'y a plus lieu de conserver la régie de recettes créée le 18 juillet 1974

CONSIDERANT de ce fait, la nécessité de supprimer la régie de recettes instituée pour l'encaissement de la location du gîte communal, à compter du 1er février 2021,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré DECIDE :

- De supprimer la régie de recettes « location gîte communal » au 01 février 2021
- Qu'à la même date, il sera mis fin aux fonctions de Madame Sylviane BARBE en qualité de régisseur titulaire, et de Madame Isabelle MONTEIL en qualité de mandataire suppléant

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE A L'ENCAISSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction interministérielle 06-031 A-B-M du 21 avril 2006,

CONSIDERANT la décision de passer à une facturation électronique

CONSIDERANT qu'il n'y a plus lieu de conserver la régie de recettes créée le 01 mars 1991

CONSIDERANT de ce fait, la nécessité de supprimer la régie de recettes instituée pour l'encaissement de la location du foyer communal, à compter du 1er février 2021,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré DECIDE :

- De supprimer la régie de recettes « location gîte communal » au 01 février 2021
- Qu'à la même date, il sera mis fin aux fonctions de Madame Sylviane BARBE en qualité de régisseur titulaire, et de Madame Isabelle MONTEIL en qualité de mandataire suppléant

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que les dossiers de subventions DETR doivent être déposés avant le 30 janvier 2021. Il propose de présenter le projet concernant la réalisation d'un city Park.

Ces travaux peuvent bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Au vu de l'estimatif présenté, les travaux s'élèvent à :

Montant des travaux H.T.            88 516.60 €

Montant T.T.C.                        106 219.12 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DIT que le financement total de cette opération sera le suivant :
  - Dotation d'Équipement des territoires ruraux (35%)
  - Autofinancement
- DECIDE de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR de 35 % du montant hors taxes des travaux susceptibles d'être subventionnés.
- AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

**Commission communication :**

M. CAURRAZE Joël informe le Conseil Municipal que le site internet est prêt à 90% et qu'une parution du bulletin 2020 sera faite avant fin janvier 2021.

Une application « Panneau Pocket » sera mise en place pour informer les administrés en instantané des évènements sur la commune. Elle est gratuite pour les administrés et a un coût de 180 € par an pour la commune.

Mme Marie-Flor LACOSTE (titulaire), M. CAURRAZE Joël (suppléant), seraient en charge d'alimenter l'application.

**Commission vie locale :**

M. DEBENAIS Jean-Marie informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'acquérir des décorations lumineuses installées sur le foyer communal pour la somme de 250€

Une décision sera prise ultérieurement.

**Commission voirie :**

Réflexion sur les travaux de voirie à prévoir pour 2021.

M. DAVID Alain informe le Conseil Municipal que la chaussée et les trottoirs du Clos d'Aubiers datant de 1960 doivent être entretenus, le lotissement ayant plus de 10 ans le règlement est devenu caduc.

**COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Syndicat de la Saye avec le Syndicat mixte du bassin versant du Lary :

Plusieurs réunions ont eu lieu :

La première réunion pour l'élection du Président, délégation au Président, au comité syndical, présentation du projet de fusion du syndicat de la Saye, Galostre et Lary avec syndicat mixte des bassins versant du Lary (Charentes) création d'un poste administratif.

La 2ème : Délibération au sujet de cette fusion, régime indemnitaire

La 3ème : Présentation du calcul du financement par différents organismes au regard des missions relevant de leurs compétences ; la fusion des deux syndicats est repoussée car si les deux commissions départementales de la coopération intercommunales des Charentes se sont réunies celle de la Gironde ne le fera qu'au début février à cause de la crise sanitaire

Chenil (SIVU) :

M. ROUMEGOUX Laurent informe le Conseil Municipal sur une donation importante d'un particulier.

Le syndicat réfléchit à son utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.